

## **Convocation du Conseil Municipal**

Le Maire du VAL-d'AJOL a l'honneur de donner avis en exécution de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal se réunira au lieu habituel de ses séances, le 09 Mars 2011 à 20 heures 30, pour délibérer sur différentes questions rentrant dans ses attributions.

Le 1<sup>er</sup> Mars 2011

**Le Maire,**

**Jean RICHARD**

✧ ✧ ✧

### **Séance du 09 Mars 2011**

L'an deux mille dix, le neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale et sous la présidence de Monsieur Jean RICHARD, Maire.

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de Madame Monique GUERRIER et Messieurs Alexandre JACQUIN et Ludovic DAVAL, ayant donné procuration. Madame Stéphanie BURTON et Monsieur Philippe DAVAL, excusés. Madame Marie-Thérèse CHRIST, absente.

Conformément à l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil. Madame Claudine DERVAUX ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions.

✧ ✧ ✧

**OBJET : Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Le compte rendu de la séance du 26 janvier 2011 est approuvé à l'unanimité.

**OBJET : Compte rendu des décisions prises par le Maire suite aux délégations de pouvoir qui lui ont été données par le Conseil Municipal**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre des délégations de pouvoir que vous m'avez confiées, j'ai été amené à :

➤ Renoncer à l'exercice du droit de préemption sur la déclaration d'intention d'aliéner concernant les immeubles cadastrés :

- Section AB n° 683 et 684 sis 2 et 4 Rue de l'Ancien Moulin en nature de maison et appartenant à Monsieur Pascal ULUER.

- Section AD n° 466, 467, 468 et 470 sis 32, 34 Rue des Mousses en nature de maison et appartenant à Monsieur Jean LECOMPERE.

- Section AD n° 259 sis 21 Rue des Mousses en nature de maison et appartenant aux consorts ARNOULD.

- Section AC n° 279 lieudit « Champ Dariban » en nature de terrain appartenant aux consorts BABEL.

- Section AE n° 292 lieudit « Devant la Croix » en nature d'appartement appartenant à la SCI MISIKAYALO.

L'article L.122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales m'oblige à vous en rendre compte.

Le Conseil Municipal en prend acte.

**OBJET : Modification des statuts de la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération du 10 décembre 2010 qui m'a été notifiée le 16 décembre 2010 et dont la copie vous a été adressée avec l'ordre du jour, le Conseil de Communauté a décidé de modifier les statuts de la Communauté de Communes comme suit :

Dans le cadre de la compétence « Paysage » ajouter :

- entretenir la ripisylve des berges des cours d'eau et procéder à des travaux d'élimination des espèces invasives.

Dans le cadre de la compétence « développement économique » ajouter :

- d/ Portage administratif du projet PER « Vosges Arts de la Table, Gastronomie et Artisans », à l'exclusion de la maîtrise d'ouvrage. Les opérations d'investissement étant financées par la Commune de Plombières-les-Bains.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il nous appartient de nous prononcer sur ces modifications.

Avant de vous laisser la parole, je ferai un léger préambule.

Depuis la mise en place de notre Conseil Municipal, vous avez désigné des Conseillers Municipaux pour siéger au Conseil de Communauté. Durant ces trois années, vous leur avez fait confiance.

Contrairement à l'habitude, lors de la présentation par la ville de Plombières du projet de PER (pôle d'excellence rural) à la séance du Conseil de Communauté du 13 octobre 2010, ils ont à cette occasion, vous le savez, tous été amené à s'abstenir sur ce projet.

Lors de la séance suivante, soit le 10 décembre 2010, où il était proposé une modification des statuts pour que la Communauté de Communes puisse assurer le portage administratif de ce projet de PER, 12 de nos délégués sur 13 présents ont voté contre cette modification.

Aujourd'hui, il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur la modification des statuts.

Il m'apparaît personnellement un peu difficile que nous déjugions nos délégués à qui nous avons donné, par notre vote il y a trois ans, notre confiance.

A titre personnel, j'irai dans le sens du vote qui a été exprimé le 10 décembre, c'est-à-dire que je refuserai cette modification des statuts.

Je souhaite que le débat soit clair, qu'il se passe dans un esprit non passionné mais qu'on ne déjuge pas les élus qui se sont prononcés le 10 décembre 2010.

Je vous laisse la parole.

Madame Bernadette DURUPT

Ludovic DAVAL m'a adressé un message qu'il m'a demandé de vous lire textuellement.

« Malgré mon absence à la réunion de ce soir, je souhaite exprimer ma position quant à la modification des statuts de la Communauté de Communes des Vosges Méridionales qui nous est demandée de voter ce soir.

En tant qu'élu communautaire, je ne peux pas aller dans un sens différent de celui qui nous anime depuis la présentation de ce projet, voter pour cette modification de statuts serait approuver un programme démesurément en décalage avec les possibilités de notre collectivité.

Nous ne pouvons faire courir un tel risque à la Communauté de Communes des Vosges Méridionales déjà fragilisée à plusieurs niveaux.

Au-delà même du dossier « pôle d'excellence rural », nous sommes confrontés à une situation qui ne peut durer en l'état. Le fonctionnement de la Communauté de Communes est en crise et nous devons tirer la sonnette d'alarme.

J'espère que le vote de ce soir sera le déclencheur d'une refonte totale et en profondeur des règles qui régissent l'organisation de la Communauté de Communes des Vosges Méridionales. A défaut, il est de notre devoir d'alerter le Préfet, seul arbitre dans cette histoire sur une situation catastrophique et sans avenir.

Je l'affirme, je suis pour la Communauté de Communes des Vosges Méridionales mais avec une gestion démocratique et équitable ».

Monsieur le Maire

D'autres personnes veulent s'exprimer avant que nous passions au vote ?

Monsieur Vincent POTAUFEUX

Je ne peux que m'associer à ce qui vient d'être dit par Monsieur le Maire et Ludovic DAVAL et moi non plus, je ne me déjugerai pas. Je ne me déjugerai, non pas que le dossier présenté dans le cadre du pôle d'excellence rural ne soit pas un dossier qui aurait pu éventuellement être intéressant s'il avait été mené de manière partenariale et transparente entre les trois Communes. Pour moi, c'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase concernant les dysfonctionnements énormes à l'intérieur de la Communauté de Communes et si je vote contre l'agrandissement des compétences de la Communauté de Communes ce soir, c'est pas tellement contre le dossier « PER » en tant que tel, c'est pour tirer la sonnette d'alarme et à ce titre je suis tout-à-fait d'accord avec ce qu'a écrit Ludovic DAVAL.

Monsieur le Maire

Merci, d'autres interventions ?

Monsieur Lucien ROMARY

Je suis également de cet avis.

Monsieur Samuel PCHLA

Si Monsieur le Préfet nous demande de modifier les statuts de la Communauté de Communes, cela veut dire que ce n'était pas du niveau de la Communauté de Communes, d'un niveau autre ? Peut être.

Monsieur le Maire

Pour pouvoir présenter ce dossier « PER », la Communauté de Communes devait se donner cette compétence au niveau des statuts mais ce dossier aurait également pu être porté par d'autres structures, le Pays de Remiremont par exemple.

Nous avons eu de nombreux débats où beaucoup de choses ont été dites. Il était important d'informer les élus non communautaires sur ce point très important.

Madame Yvonne GURY

Au départ, je pense que la ville de Plombières-les-Bains pensait faire porter ce dossier par le Pays.

Monsieur le Maire

Je ne sais pas, je ne peux pas le dire.

Monsieur Etienne CURIEN

Mon avis ne ressemble pas au vôtre, vous m'en excuserez. Je voudrais vous expliquer ce que j'ai dans la tête depuis le début.

Je trouve cette affaire là très regrettable parce qu'elle est mal partie : d'une manière extrêmement violente, impolie, enfin on peut y mettre tous les adjectifs, la présentation du dossier « PER » c'est vraiment regrettable.

C'est vraiment l'exemple d'un projet intercommunal qu'il ne faut vraiment pas faire. Tout le monde est d'accord sur ce point.

Tout le monde est d'accord, c'est un projet bâclé amené en 15 jours, énorme dans son budget, réfléchi d'une manière partielle, amené en vitesse en nous demandant de signer sur un coin de table. C'est parfaitement inadmissible.

Je pense qu'il ne faut pas que l'on en rajoute car on risque de casser la Communauté de Communes. Ludovic DAVAL parle de catastrophe, le terme est un peu fort mais la Communauté de Communes est véritablement très fragilisée. Est-ce que cela vaut le coup qu'on aggrave encore la fragilité de cette Communauté de Communes. Je ne pense pas.

Voter non ce soir, qu'est-ce que ça veut dire ? Ca veut dire on est en colère, on en a marre, arrêtez de nous mettre des projets comme ça, on peut très bien répondre la même chose sans dire non.

On peut très bien dire, on ne répond pas, vous posez une question, on ne répond pas à votre question.

Votre question est impolie, vous l'avez mal posée, nous ne répondons pas. Revenez, posez-nous une question polie et nous vous répondrons poliment.

Moi je suis pour l'abstention ce soir. Je suis pour l'abstention parce que si on dit non, d'accord on aura exprimé notre colère mais on va en face faire monter la pression d'un cran et nous, dans un an, dans six mois, dans deux ans, dans dix ans, quand on amènera un projet, peut être dans des conditions qui leur paraîtront un petit peu rapide, ils se rappelleront de ça, ils auront en mémoire l'histoire du dossier « PER » et ils nous casseront de la même manière.

Il faut qu'on arrive à vivre dans un territoire avec des plombinois, avec des girmontois, que tous ces gens là aient des objectifs communs sur un territoire sans qu'on perde notre identité. On peut très bien être ajolais dans la Communauté de Communes.

J'ai également une autre raison de prôner l'abstention, c'est qu'il n'y a aucun danger. Vu ce qui est écrit dans cette modification des statuts, même si le projet « PER » est accepté par l'Etat, c'est du ressort de l'investissement plombinois.

On a été un petit peu mal mené, on veut exprimer notre colère mais il faut savoir se tempérer un petit peu. C'est ma position et je ne renie pas que c'est moi qui ai voté oui la dernière fois.

#### Monsieur Malik KETTAB

C'est mal parti pour les trois communes. Si l'on casse tout de suite, nous allons nous retrouver deux communes contre une et nous n'arriverons jamais à rien.

#### Monsieur Dominique HENRY

Je pense que ce soir il n'y avait pas de commentaire à faire. Je pense que chacun d'entre nous sait ce qui s'est passé, il y a des journaux, il y a eu les réunions, on est pour, on est contre, on s'abstient, on modifie les statuts mais on ne va pas refaire le débat ce soir.

Ce qu'a dit Ludovic DAVAL, moi je suis de l'avis d'Etienne CURIEN, je n'ai jamais entendu dire que ça allait avoir une incidence financière sur notre Communauté de Communes. La Commune de Plombières doit l'assurer financièrement d'autant plus que Monsieur le Maire de Plombières a déclaré que si ce dossier n'était pas accepté, la Commune le fera sans l'aide des subventions allouées dans le cadre d'un « PER ».

Je suis triste quand je vois les articles de journaux et avec ce qui a été dit ce soir, il y en aura encore 3 pages demain dans la presse.

On en a fait des gorges chaudes et avec ça on n'arrange pas la situation.

Maintenant, il faut savoir une chose, c'est que dans un an on va revoter le président, on va revoter les vice-présidents et là on ne sait pas ce qui va ressortir des urnes.

#### Monsieur le Maire

Ca veut dire qu'on se tient par la barbichette.

Je te tiens, tu me tiens, par la barbichette, tu restes tranquille sinon le coup d'après je t'en colle une, si c'est comme ça qu'on doit travailler, bon d'accord.

En fait je répondrai que dans cette affaire-là je persiste sur ce que je dis et je ne me sens absolument pas coupable de cette situation. Ce n'est pas nous qui l'avons provoquée, alors qu'est-ce que je dois faire ? Pour moi le temps de la naïveté est passé et je peux vous assurer que cette Communauté de Communes je la pratique et même certains élus récents comprennent comment ça se passe. Lorsque Ludovic parle de manque de démocratie, c'est un manque de démocratie certain.

On le voit de semaine en semaine et ça perdure. Je peux vous l'assurer. Est-ce que l'on ne doit pas à un moment donné dire stop.

Monsieur Dominique HENRY

Je veux ce soir qu'on prenne au pied de la lettre ce qui a été écrit par Ludovic DAVAL. Il a fait passer un message en séance publique et qui sera retranscrit dans la presse.

Monsieur le Maire

Si Ludovic DAVAL l'a écrit c'est qu'il prenait la responsabilité de ce qu'il a dit.

Madame Francette GALMICHE

Il nous est demandé d'ajouter une nouvelle compétence et je trouve que la Communauté de Communes en a déjà largement. Les communes ne serviront bientôt plus à rien. Je voterai non.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret qui a donné les résultats suivants :

contre la modification des statuts	:	19 (dix-neuf)
pour la modification des statuts	:	0 (zéro)
abstentions	:	5 (cinq)

La modification des statuts de la Communauté de Communes est refusée par le Conseil Municipal.



N° 18-2011

**OBJET : Approbation de la charte révisée du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et adhésion au Syndicat Mixte du Parc**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le Parc Naturel Régional, créé en 1989, a obtenu le renouvellement de son classement pour 10 ans en 1998. Ce classement a été prorogé de deux ans en application de l'article L.333-1 du Code de l'Environnement, prolongeant ainsi son classement jusqu'au 6 juin 2010.

Pour que son classement soit renouvelé, le Parc a procédé à la révision de sa charte.

De 2007 à 2009, le Parc a conduit le processus d'étude, d'animation et de concertation avec les acteurs et partenaires du territoire pour élaborer un nouveau projet de charte.

Le projet de charte 2011-2023, constitué d'un rapport et d'un plan du Parc, a été soumis à enquête publique du 25 janvier au 25 février 2010 inclus, conformément à l'article R.333-6-1 du Code de l'Environnement, et a été modifié pour tenir compte des conclusions de la commission d'enquête.

Le projet de charte révisée a été adressé à l'ensemble des Communes, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) à fiscalité propre et des Conseils Généraux concernés par le projet. Chaque collectivité et E.P.C.I. à fiscalité propre doit approuver individuellement le projet par délibération (article R.333-7 du Code de l'Environnement).

En raison de leurs compétences spécifiques en matière de gestion de l'espace, de développement économique ou d'environnement, les E.P.C.I. à fiscalité propre concernés par la proposition de périmètre sont amenés à approuver le projet de charte révisée. Compte tenu des nouveaux textes en vigueur, si un E.P.C.I. à fiscalité propre n'approuve pas la charte, les Communes membres de cet E.P.C.I. à fiscalité propre ne pourront être classées « Parc Naturel Régional », même si elles décident d'approuver la charte.

Le projet de charte révisée sera ensuite soumis à l'approbation des Conseils Régionaux de Franche-Comté, d'Alsace et de Lorraine, chargés de présenter la demande de renouvellement de classement pour 12 ans au Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

Avant la signature par le Premier Ministre du décret classant notre territoire en « Parc Naturel Régional », la charte sera soumise à l'avis des différents Ministères concernés.

Si nous souhaitons adhérer à cette charte, il convient de :

- Approuver la charte révisée du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.
- Approuver les statuts modifiés du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges annexés à la charte.
- Approuver la possibilité de l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Parc.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, pris connaissance du projet de charte révisée et des statuts modifiés du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Le Conseil Municipal, à l'exception de Monsieur Vincent POTAUFEUX qui vote contre et Madame Annie MAUFFREY et Messieurs Dominique HENRY et Claude MARTIN qui s'abstiennent,

- Approuve la charte révisée du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.
- Approuve les statuts modifiés du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges annexés à la charte.
- Approuve la possibilité de l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Parc.

◇ ◇ ◇

N° 19-2011

**OBJET** : Octroi de subventions à des associations locales

Sur la proposition de Monsieur le Maire,



Vu l'avis de sa Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide d'allouer une subvention de :

- 400 € (quatre cents euros) à l'Amicale des Sapeurs Pompiers du Val-d'Ajol en vue de l'acquisition d'un drapeau.

- 2 500 € (deux mille cinq cents euros) à la Maison des Jeunes et de la Culture pour l'acquisition de mobilier et matériel.

- 1 000 € (mille euros) à l'Association Rock Live ?.

- 1 000 € (mille euros) aux organisateurs du Floréal d'Epinal.



N° 20-2011

**OBJET** : Passation d'une convention avec l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre du projet de construction d'une sculpture animée par la roue à aubes, square du Moulin, nous avons sollicité le concours de l'Ecole d'Ingénieurs de Metz pour exécuter une préétude industrielle.

Je vous invite à bien vouloir m'autoriser à signer la convention à intervenir avec l'ENIM, sachant que la contribution forfaitaire de la Commune sera de 1 000 € H.T..

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, pris connaissance du projet de convention et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Approuve le projet de convention tel qu'il est présenté.

➤ Autorise Monsieur le Maire à le signer.



N° 21-2011

**OBJET** : Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale : Demande d'adhésion de 3 Communes

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération du 22 décembre 2010, le Comité du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale a accepté l'adhésion des Communes de LA NEUVEVILLE sous CHATENOIS, HURBACHE et SAINT-JEAN d'ORMONT.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il nous appartient de nous prononcer sur ces adhésions.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Emet un avis favorable à l'adhésion des Communes de LANEUVEVILLE-sous-CHATENOIS, HURBACHE et SAINT-JEAN d'ORMONT au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale.



N° 22-2011

<b>OBJET : Adaptation des tarifs divers</b>
---

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Lors de sa réunion du 9 février dernier, notre Commission des Finances a proposé de ne pas augmenter les différents tarifs, à l'exception :

- De la location du Foyer Rural qu'il est proposé de porter à 60 €
- De la location de la salle de Courrupt qu'il est proposé de porter à 100 € pour une location sans accès cuisine
- Des tarifs du camping qu'il est proposé de fixer comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

Emplacement.....	4,00 €
Adulte.....	3,10 €
Enfant de - de 13 ans.....	1,90 €
Supplément électricité.....	3,00 €
Douche.....	gratuit
Borne multiusage électricité comprise.....	gratuit
Jeton lave linge et sèche linge.....	3,00 €
Garage mort (sauf juillet et août).....	4,00 €
Garage mort (juillet et août).....	5,00 €
Véhicules utilitaires de 1 T 300 à 3 T 500.....	5,00 €
Borne camping car.....	gratuit

<b>Chalets haute saison (26/06 au 28/08)</b>	
1 semaine	400,00 €
2 semaines	750,00 €
3 semaines	900,00 €
week-end (2 nuits)	120,00 €
week-end (3 nuits)	175,00 €
week-end (4 nuits)	230,00 €
séjour cure (3 semaines)	650,00 €
Chalets - le reste de l'année	
1 semaine	300,00 €
2 semaines	550,00 €
3 semaines	750,00 €
week-end (2 nuits)	100,00 €
week-end (3 nuits)	150,00 €
week-end (4 nuits)	200,00 €
séjour cure (3 semaines)	520,00 €
<b>caution location chalets</b>	<b>30,00 %</b>

➤ De la redevance des camions magasins hors marché qu'il est proposé de maintenir à 65 € mais ces camions seront dorénavant intégrés au marchés sur la Place du Sô.

➤ Des droits de place pour la foire aux andouilles qu'il est proposé de porter à un forfait de 10 € plus 1 € par mètre supplémentaire.

➤ Du droit de raccordement eau réseau d'eau qu'il est proposé de porter à 350 €.

➤ Du droit de raccordement eau réseau d'assainissement qu'il est proposé de porter à 300 €.

➤ Des bons nouveaux nés qu'il est proposé de porter à 40,00 € pour l'ouverture d'un compte au nom du nouveau né dans une banque au choix des parents.

Concernant la location de la salle des fêtes, il est proposé de la mettre gratuitement à disposition des associations de la Commune pour la première manifestation de l'année. En échange de cette gratuité, les représentants de l'association devront assurer un contrôle aux entrées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Approuve l'ensemble des propositions précitées.

◇ ◇ ◇

N° 23-2011

**OBJET : Compte Administratif 2010 (Budget Principal, Eau et Assainissement)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Bernadette DURUPT, Adjointe, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Jean RICHARD, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

a) Compte Principal, à l'unanimité :

	<u>Section d'investissement</u>	<u>Section d'exploitation</u>
Dépenses	1 497 811,55	3 288 600,10
Recettes	<u>951 974,20</u>	<u>3 678 495,57</u>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>545 837,35</b>	<b>389 895,47</b>

b) Compte du Service de l'Eau, 1 abstention, M. POTAUFEUX :

	<u>Section d'investissement</u>	<u>Section d'exploitation</u>
Dépenses	442 962,77	348 960,75
Recettes	<u>518 643,34</u>	<u>403 083,52</u>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>+ 75 680,57</b>	<b>+ 54 122,77</b>

c) Compte du Service de l'Assainissement, à l'unanimité :

	<u>Section d'investissement</u>	<u>Section d'exploitation</u>
Dépenses	1 120 133,19	229 633,64
Recettes	<u>1 644 708,65</u>	<u>250 538,00</u>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>+ 524 575,46</b>	<b>+ 20 904,36</b>

2/ Constate aussi bien pour la comptabilité du budget principal que pour les comptabilités annexes, les indemnités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

◇ ◇ ◇

N° 24-2011

**OBJET** : Compte de Gestion du Receveur (Budget Principal, Eau, Assainissement)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état de restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

➤ Déclare que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement dressés pour l'exercice 2010, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

◇ ◇ ◇

N° 25-2011

**OBJET : Débat sur les orientations budgétaires**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

L'article 11 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république stipule « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois qui précèdent l'examen de celui-ci.

Madame DERVAUX, Adjointe Déléguée aux Finances, nous a préparé un document qui était joint à la note de synthèse et qui va sans doute alimenter nos débats. Je pense que vous avez eu le temps d'en prendre connaissance, de rebondir sur certaines propositions notamment sur les choix d'investissement à venir.

Il n'y a pas de nouveaux modes de financement, les différentes dotations ne nous ayant pas encore été notifiées, nous avons établi un projet de budget sur la base des montants du budget précédent.

Vous avez une liste, un peu à la PREVERT, des investissements prévus mais nous prendrons les décisions au moment de la préparation du budget en fonction des possibilités.

Monsieur Jean-Claude LECHARPENTIER

La taxe professionnelle remplacée par la contribution financière sera plutôt positive ?

Monsieur le Maire

Pour l'instant, nous n'avons aucune donnée sur ce point.

Madame Claudine DERVAUX

Nous aurons les premiers résultats en été.

Monsieur le Maire

Je ne vois pas beaucoup de commentaires, vous savez c'est une procédure qui n'appelle pas de vote, c'est le moment de faire des remarques, d'influer sur les choix proposés, de faire des observations, le débat est là pour ça.

Monsieur Dominique HENRY

C'est également l'inconnue concernant les impôts locaux, on ne sait pas qui on va taxer maintenant.

Avant quant on taxait 5 %, on mettait 5 % sur l'état, maintenant on ne sait plus qui on va taxer.

Monsieur le Maire

Jusque dans l'été on est dans une période de flou complet.

Monsieur Dominique HENRY

Le budget peut être voté jusqu'au 15 avril cette année.

Madame Claudine DERVAUX

On le votera fin mars comme d'habitude.

Monsieur Vincent POTAUFEUX

Quelle est la date du Conseil Municipal ?

Madame Claudine DERVAUX

Le 30 mars.

Monsieur le Maire

Le législateur a repoussé la date limite de vote du budget au 30 avril mais nous garderons nos habitudes.

Monsieur Vincent POTAUFEUX

Le travail à la PREVERT qui est réalisé est très intéressant. Heureusement que l'on ne financera pas tout car il faudrait appliquer un coefficient multiplicateur horrible aux impôts locaux. Sachant qu'en partie on ne maîtrise plus la totalité de nos impôts.

Il serait bon de fixer un taux d'endettement objectif de la Commune et que l'on mette en face quels investissements on peut réaliser. Faire un bel inventaire à la PREVERT c'est bien gentil mais on sait que financièrement il sera impossible de tout réaliser.

Madame Claudine DERVAUX

Ce sont des idées.

Monsieur Vincent POTAUFEUX

Pour l'instant le taux d'endettement de la Commune se tient plutôt très bien.

Monsieur Jean RICHARD

Nous avons des possibilités de manœuvre.

Monsieur Vincent POTAUFEUX

On a un peu de possibilité, de réserve mais il faudra définir jusqu'à quel taux on accepte de monter et ensuite prévoir des investissements en conséquence.

Cela avait déjà été dit l'an dernier, j'espère qu'on continuera à travailler de la même manière cette année.

Sur le budget général, je pense qu'il n'y aura pas grand chambardement mais sur le budget de l'eau il faudra mettre les bouchées doubles, c'est l'avis que je défendrai en Commission des Finances et lors du vote du budget primitif.

Monsieur le Maire

Je ne crois pas, l'endettement ne permettra pas de mettre les bouchées doubles.

Monsieur Vincent POTAUFEUX

Moins on investira sur le budget de l'eau, plus on continuera d'avoir de lourdes pertes de charges.

Il faut savoir si on accepte de payer encore pendant 10, 15 ou 20 ans des fuites partout et donc avoir des dépenses pour de l'eau que l'on utilisera pas ou si un moment, on dit tant pis ça fait mal, mais on en met un grand coup pour économiser.

Monsieur le Maire

Je l'ai déjà dit l'an dernier, on a une telle configuration de réseaux qu'à mon avis cela va être un travail de longue haleine car cette année des fuites ont été réparées mais nous n'avons pas fait mieux au niveau du rendement.

Madame Claudine DERVAUX me rappelle que le réseau de Faymont est entièrement à reprendre.

Monsieur Vincent POTAUFEUX

On va payer cher la conséquence de ne pas avoir investi pendant 10, 15 ou 20 ans pour conserver la volonté d'avoir un prix du mètre cube au ras des pâquerettes.

Monsieur le Maire

On va essayer de faire mieux sans payer cher.

Monsieur Vincent POTAUFEUX

Il n'y a pas de miracle, les kilomètres de tuyaux qu'il faut changer il faudra les changer. On ne peut pas toujours réparer les fuites sur des tuyaux percés. Il faudra bien passer au stade supérieur, c'est la conséquence des années d'avant, ce n'est pas une situation qui s'est dégradée du jour au lendemain.

Monsieur le Maire

Tu prêches un convaincu Vincent.

Monsieur Vincent POTAUFEUX

Je sais que l'on est d'accord Jean, mais je souhaite informer les Ajolais qu'il y a des efforts à faire au niveau du budget de l'eau. Il faut regarder comment s'est financé autour de nous. Si l'on veut conserver la régie municipale, il va falloir que l'on y mette les moyens sinon on continuera d'avoir un panier à fuites.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de secret on va arriver à un prix de l'eau équivalent à celui de nos voisins.

Monsieur Vincent POTAUFEUX

L'objectif n'est pas d'augmenter le prix de l'eau pour augmenter le prix de l'eau mais il y a des nécessités.

Monsieur le Maire

Comme me le dit Claudine, plus l'eau sera chère, moins les habitants en consommeront.

Monsieur Vincent POTAUFEUX

C'est logique, les gens feront plus attention ou récupéreront l'eau de pluie ce qui est très bien mais il faut aussi que la production de l'eau ne se dégrade pas.

Monsieur Dominique HENRY

La dette du budget principale est stable encore pour longtemps ? On a une dette jeune.

Monsieur Jean RICHARD

Jeune mais pas élevée.



Madame Claudine DERVAUX

80 000 € par an ce n'est pas beaucoup.

Monsieur Dominique HENRY

Ce n'est la faute à personne si nos dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes de fonctionnement.

Tout le monde a retenu qu'il y a encore un emprunt de 1 400 000 € en reste à réaliser. C'est quand même le concitoyen qui paye, il paye aussi le prix de l'eau et subit aussi le prix du fioul et le prix du carburant. Il ne faut pas que tu dises, Vincent, qu'il n'y a pas eu d'investissement de fait, je ne peux pas te laisser dire ça. En 15 ans il y a quand même eu des travaux de faits. Demande aux habitants de ton secteur si il n'y a rien eu de fait.

Monsieur Vincent POTAUFEUX

Je ne dis pas qu'il n'y a rien eu de fait.

Monsieur le Maire

Il y a quand même tout le secteur du centre ville qui a été fait lorsqu'on a aménagé les différentes places. Ce sont les zones agglomérées qui ont les plus mauvais rendements.

Il y a 80 km de tuyaux sur la Commune.

Monsieur le Maire

La feuille de route est tracée, maintenant il faut la tenir. Prochain rendez-vous me rappelle Claudine, le 16 mars pour la Commission des Finances et nous allons travailler sur notre budget.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, le débat est clos.

◇ ◇ ◇

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Je n'ai pas de communication à vous faire. Je vous laisse la parole si vous avez des questions.

1/ Au nom de son fils, Monsieur Vincent POTAUFEUX remercie la Commune pour la bourse au permis de conduire qui lui a été allouée.

2/ Madame Yvonne GURY demande si il est envisagé de balayer le gravier mis sur les routes avec le sel de déneigement, Monsieur le Maire répond que si cela est nécessaire à certains endroits ce sera balayé.

3/ En réponse à Madame Yvonne GURY, Monsieur le Maire précise que le bac à fleurs mis en place Rue de Plombières a été déposé provisoirement à cet endroit et qu'il est destiné à faire respecter les règles de stationnement Rue de Plombières dans sa partie comprise entre la Rue du Pont Cherreau et la Grande Rue.

4/ Madame Claudine BAUDIN demande si il ne serait pas nécessaire d'assurer des permanences les week-ends en cas de décès. Madame BAUDIN précise que lorsque le lundi est un jour férié les familles doivent attendre le mardi pour faire les démarches.

Monsieur le Maire rappelle qu'un décès doit être déclaré à l'état civil dans les 24 heures mais que les jours de fermeture de la Mairie ne sont pas pris en compte pour le calcul de ce délai.

Le Président,

Jean RICHARD